

## Organisme de certification accrédité

En tant qu'organisme de certification accrédité, Normec CertUp est soumis aux dispositions de la norme ISO 17021 (Évaluation de la conformité – Exigences relatives aux organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management). Cette norme internationale définit les exigences auxquelles un organisme de certification doit satisfaire.

Normec CertUp dispose d'un système interne de gestion de la qualité qui est régulièrement évalué par l'autorité compétente en la matière, Belac. Le comité de surveillance externe et les audits internes permettent d'assurer le suivi des services fournis par Normec CertUp. Normec CertUp est accrédité par Belac sous le numéro de certificat 600 QMS pour la réalisation d'audits ISO 9001. Belac ne propose pas d'accréditation ISO 29993.